

RAPPORT **2022 | 2023** **ANNUEL**



Sommaire

3

Mot de la
présidente

4

Mot de la
directrice générale

5

À propos de l'AQPV

La mission
Les objectifs
Les valeurs
La vision à long terme
Le conseil d'administration
L'équipe

8

Vie associative

Les membres par catégorie
Les membres par région administrative
Les membres selon le milieu de pratique

10

Bilan des activités

Éducation populaire autonome
Mobilisation sociale
Action politique non partisane
Représentation

30

Ressources
et dépenses

Ministères subventionnaires en 2022-2023

Justice
Québec

Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité
sociale
Québec

Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales
Québec

Ministère de la Justice
Canada



Mot de la présidente

Le rapport annuel 2022-2023 témoigne de la vitalité de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV), de sa capacité de se renouveler, de se dépasser, de mobiliser ses partenaires dans d'ambitieux projets. Je remercie sincèrement notre directrice générale et toute l'équipe pour le travail accompli. Chaque page de ce rapport reflète leur dynamisme, leurs compétences et leur professionnalisme.

Je quitte la présidence d'un organisme qui est mon port d'attache depuis presque 40 ans. Le temps n'est pas encore venu de faire le bilan de ce long parcours dans ma vie professionnelle et personnelle. Pour le moment, il m'importe de saluer les réalisations et l'engagement de toutes les personnes qui, quotidiennement, ont porté la mission de l'AQPV. Je tiens aussi à souligner l'apport des membres du conseil d'administration et leur soutien lorsque nous avons traversé des périodes de turbulences où la continuité, voire la survie de l'Association étaient fragiles.

Au cours de toutes ces années, j'ai sollicité l'aide et les conseils de nombreuses personnes. Elles ont accueilli mes demandes avec empressement. Elles m'ont épaulée et consacré du temps. Je n'oublierai pas leur générosité à mon endroit. Je veux aussi exprimer ma reconnaissance aux personnes victimes qui ont croisé ma route. Leur courage et leur résilience m'ont profondément touchée et inspirée.

Pendant longtemps, les victimes ont été de «grandes oubliées». Avec ses membres et partenaires, l'AQPV a participé à l'émergence d'importants changements qui ont modifié significativement les lois, les services offerts aux victimes et les attitudes à leur endroit.

L'année 2024 marquera les 40 ans de cet organisme pionnier dans le domaine de la victimologie au Québec et au Canada. Ce sera l'occasion de mesurer le chemin parcouru, de mettre en valeur l'ensemble de ses réalisations, de jeter un regard critique sur les avancées et de réfléchir aux défis à relever dans les années à venir.

Porter la voix des victimes, rester à l'écoute de leurs besoins et des préoccupations des milieux de pratique, être des agentes et des agents de changement, promouvoir et faire avancer les droits des victimes, participer à la mise en œuvre d'une justice plus équitable et plus humaine: c'est une noble cause, j'en suis convaincue.

Ce fut un grand privilège pour moi de contribuer à la mission de Plaidoyer-Victimes. Je lui souhaite une très belle continuité et toutes les ressources nécessaires pour mener à terme ses audacieux projets!

Arlène Gaudreault
Présidente

*Pour le moment,
il m'importe de saluer
les réalisations et
l'engagement de toutes
les personnes qui,
quotidiennement, ont
porté la mission de l'AQPV*



Mot de la directrice générale

Pour la deuxième fois, j'ai le privilège d'écrire ce mot. Ce rite annuel me replonge dans l'état de fébrilité dans lequel j'étais l'an dernier, alors que j'entrais à peine en poste à l'AQPV. Déjà, je savais que je venais de joindre une équipe fantastique, mais j'avais encore tout à découvrir, et j'ai encore tellement à apprendre.

Les douze derniers mois ont filé à toute allure! Il est maintenant temps de «boucler la boucle», de boucler UNE boucle. Nous avons l'habitude d'utiliser cette expression, plutôt banale, pour décrire des parcours dont le point de départ est aussi le point d'arrivée. Comme si, après un certain effort, nous revenions à l'endroit d'où nous sommes partis. Comme si tous les parcours étaient des cercles, ronds et parfaits. Pour moi, cette expression signifie le fait de mener quelque chose à terme, de finaliser un certain cycle, tout en ayant progressé. Ce qui compte, surtout, ce sont les sentiments qui accompagnent cette étape. Ils donnent à cette expression tout son sens.

Une année vient de s'écouler, et en portant un regard sur celle-ci, les sentiments d'accomplissement, de satisfaction et de reconnaissance m'habitent, et j'espère sincèrement qu'ils habitent aussi chaque personne qui y a contribué. Toutes les réalisations mises de l'avant dans ce rapport annuel sont le fruit d'un travail d'équipe exceptionnel. Ensemble, nous avons écrit les pages d'une année supplémentaire dans l'existence de l'Association, en ayant comme motivation première la poursuite de sa mission. Bravo, et surtout, merci!

Préparer un rapport annuel est l'exercice parfait pour boucler la boucle. Il nous force à ralentir, à prendre le temps de faire un bilan, à analyser les actions que nous avons entreprises et nous amène à reconnaître nos apprentissages. Les pages qui suivent vous permettront de constater à quel point la boucle 2022-2023 de l'AQPV fut riche et animée. Entre autres, l'équipe s'est agrandie, des projets se sont poursuivis et d'autres se sont terminés avec grand succès, de nombreux partenaires se sont mobilisés et poursuivront leurs réflexions, des milliers de mots ont été écrits dans l'objectif de faire avancer les droits des personnes victimes et de faciliter leurs parcours.

Voilà ce qui explique cette fierté, que je tiens à partager avec toutes les personnes solidaires et engagées qui ont rendu possibles ces belles réalisations.

À nouveau, grand merci, du fond du cœur!

Véronique Poulin
Directrice générale

Les pages qui suivent vous permettront de constater à quel point la boucle 2022-2023 de l'AQPV fut riche et animée

À PROPOS DE L'AQPV

Au **cœur**
de vos **droits**

La mission

L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes a pour mission de défendre et promouvoir les droits et les intérêts collectifs des personnes victimes d'actes criminels en agissant auprès d'elles, de leurs proches, des intervenantes, des intervenants et des instances décisionnelles par des activités de représentation, d'information, de formation et de mobilisation sociale.

Les objectifs

- Sensibiliser et informer les personnes victimes d'actes criminels et leurs proches sur leurs droits et leurs recours.
- Représenter les intérêts et les préoccupations des personnes victimes d'actes criminels et de leurs proches auprès de diverses instances afin que leurs droits soient reconnus et respectés.
- Développer une meilleure compréhension de la victimisation criminelle, de ses impacts et des besoins des personnes victimes et de leurs proches.
- Alimenter la réflexion sociale sur les enjeux liés à l'aide aux personnes victimes et à la reconnaissance de leurs droits.
- Mobiliser différents partenaires dans la promotion des droits et des intérêts des personnes victimes.

La vision à long terme

En tant qu'acteur incontournable dans son domaine d'expertise, l'AQPV souhaite contribuer à :

- la transformation du système sociojudiciaire afin que les droits et recours des personnes victimes d'actes criminels soient pleinement reconnus, accessibles et appliqués;
- l'amélioration du sentiment de confiance et de compétence des personnes victimes d'actes criminels et de leurs proches dans leur parcours;
- la mobilisation du milieu pour nourrir les réflexions sur les enjeux touchant les personnes victimes d'actes criminels et leurs proches.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Arlène Gaudreault**
Présidente
Membre individuelle

Mylène Gauthier
Vice-présidente
Membre associatif – Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal

Stéphanie Leduc
Secrétaire-trésorière
Membre associatif – Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS)
- Monic Caron**
Administratrice
Membre associatif – Centre Louise-Amélie

Estelle Drouvin
Administratrice
Membre associatif – Centre de services de justice réparatrice (CSJR)

Catherine Lapierre
Administratrice
Membre associatif – Équijustice
- Cindy Laroche***
Administratrice
Membre individuelle

Marie-Christine Michaud*
Administratrice
Membre individuelle

Jean-Thierry Popieul
Administrateur
Membre individuel
- * Départ en cours de mandat



L'ÉQUIPE

LA PERMANENCE

- 

Véronique Poulin
Directrice générale
- 

Jean Wilfrid Étienne
Adjoint administratif
- 

Katia Leroux
Responsable de la recherche, de l'information et de l'édition
- 

Marie-Christine Michaud
Responsable des communications et de la mobilisation
- Maria De La Paz Arias Santos**
Chargée de projet
(départ en cours d'année)

LES CONTRACTUELLES

- 

Isabelle Boulanger
Chargée de projet
- 

Sylvie Gravel
Chargée de projet
- 

Lise Poupart
Consultante
- 

Marie Merle des Isles*
Chargée des activités de formation et des événements
- 

Léa Serier*
Chargée de projet

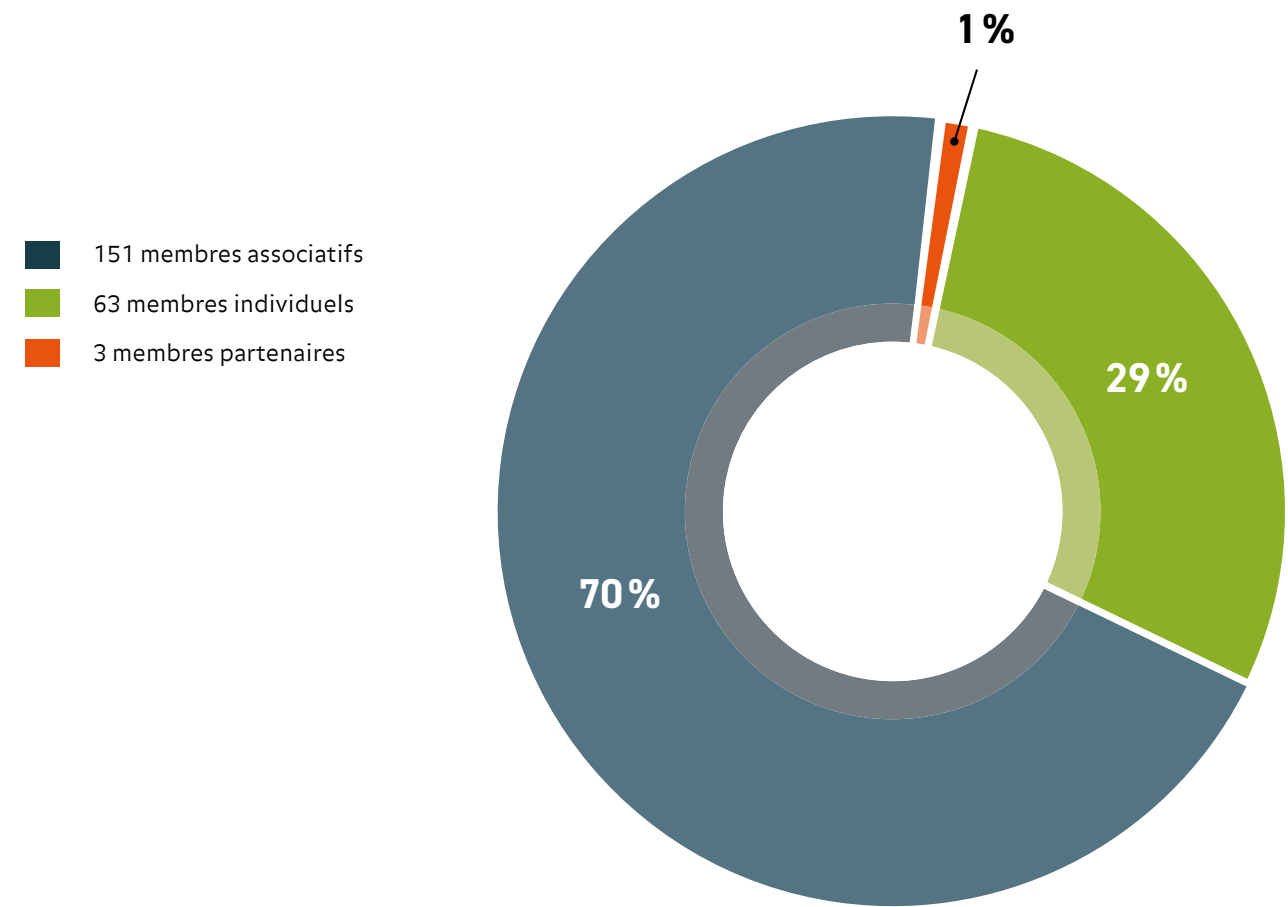
* Entrée en fonction le 17 mai 2023

VIE ASSOCIATIVE

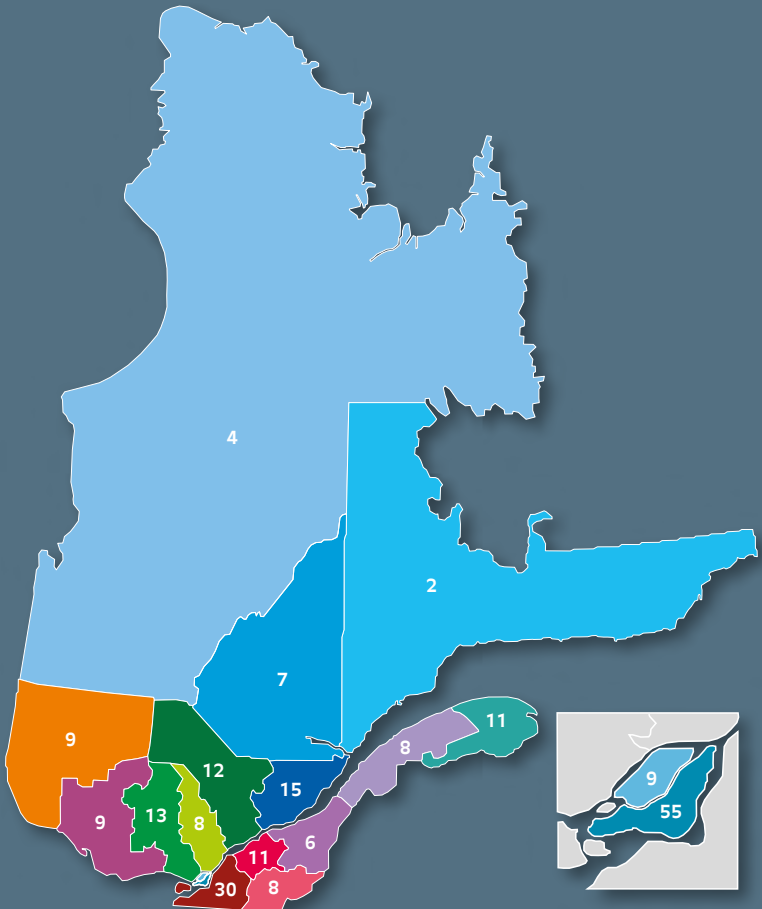


L'AQPV est forte de la présence de ses membres (organismes et individus) qui proviennent de toutes les régions du Québec et qui œuvrent majoritairement dans le domaine de l'aide aux victimes. Grâce à leur appui, elle peut poursuivre sa mission et ses objectifs.

Au 31 mars 2023, l'Association comptait **217 membres**. Il existe trois catégories de membres: les membres associatifs (organismes à but non lucratif et organisations communautaires), les membres individuels et les membres partenaires (organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, associations professionnelles et corporations privées). Les membres se répartissent ainsi:

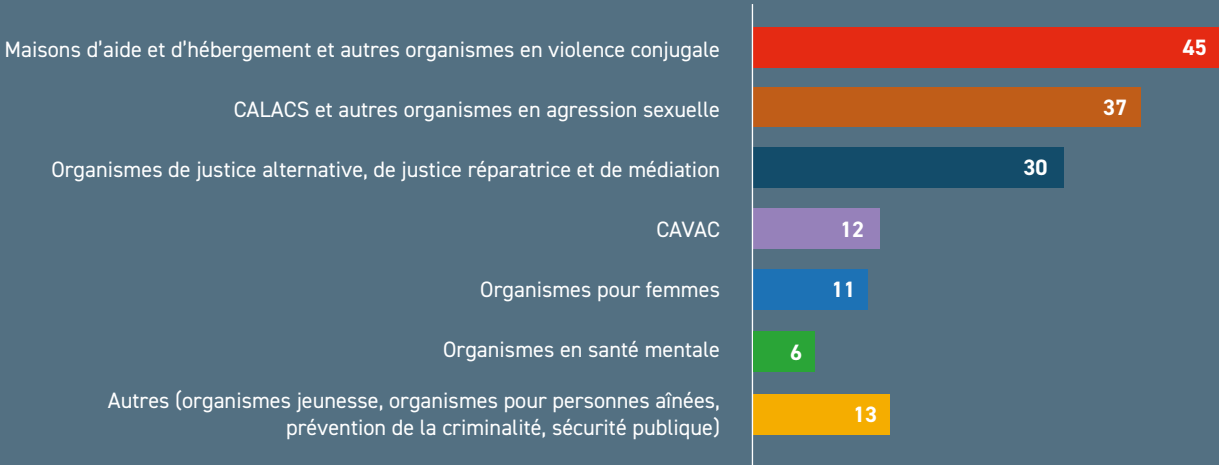


LES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE



Bien qu'une proportion importante des membres provienne de Montréal, le caractère provincial de l'Association se reflète dans la répartition de ses membres dans l'ensemble des régions du Québec.

LES MEMBRES SELON LE MILIEU DE PRATIQUE



Quatre grands réseaux sont particulièrement bien représentés parmi les membres, soit le réseau des maisons d'aide et d'hébergement et des organismes qui œuvrent en matière de violence conjugale, celui des CALACS et des organismes qui interviennent auprès des victimes d'agression à caractère sexuel, celui des organismes de justice alternative, de justice réparatrice et de médiation et le Réseau des CAVAC.

BILAN DES ACTIVITÉS



Éducation populaire autonome

● Sensibilisation

L'AQPV partage et diffuse des connaissances sur la victimisation en organisant des activités de sensibilisation sur différentes problématiques. Nos activités s'adressent autant aux intervenantes et aux intervenants concernés par la situation des personnes victimes d'actes criminels qu'aux personnes victimes elles-mêmes, à leurs proches, ainsi qu'à la population en général.

Projet « Les victimes d'actes criminels devant la Commission d'examen des troubles mentaux »

L'année 2023 voit se terminer le projet « Les victimes d'actes criminels devant la Commission d'examen des troubles mentaux (CETM) : L'exercice des droits des victimes reconnus dans la *Charte canadienne des droits des victimes* lorsque la personne accusée est déclarée inapte à subir son procès (ISP) ou non criminellement responsable pour cause de troubles mentaux (NCR) ».

Financé par le ministère de la Justice du Canada en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec, cet ambitieux chantier poursuivait plusieurs objectifs tels que documenter les difficultés rencontrées par ces victimes, produire un outil afin de mieux les informer et favoriser ainsi l'exercice de leurs droits, sensibiliser les acteurs des différents milieux et formuler des recommandations auprès des instances concernées.

Pour ce faire, plusieurs étapes ont été franchies depuis avril 2022 :

- Un sondage destiné aux intervenantes et intervenants œuvrant auprès de personnes victimes d'actes criminels et leurs proches a été diffusé. Il visait entre autres à cerner les besoins lorsqu'ils ont affaire à la CETM. Quelques faits saillants :
 - 222 personnes y ont répondu, provenant de partout au Québec;
 - 101 d'entre elles étaient intervenues au cours des cinq dernières années auprès d'une personne victime qui avait subi un acte criminel commis par une personne déclarée ISP ou NCR;
 - En général, 5 personnes victimes et moins sont rencontrées par année;
 - Une des réponses données par les intervenantes et intervenants : les personnes victimes éprouvent un grand besoin d'information et sont très préoccupées par leur sécurité et celle de leurs proches.
- Une soixantaine de personnes ont contribué d'une façon ou d'une autre au projet; de ce nombre, plus d'une quarantaine œuvrant au sein de divers milieux (procureures et procureurs aux poursuites criminelles et pénales, avocates et avocats de la défense ou représentant des hôpitaux désignés, criminologues, chercheuses universitaires, services policiers, organismes d'aide aux proches de personnes vivant avec une maladie mentale, intervenantes et intervenants du réseau des CAVAC) ont été rencontrées afin de recueillir leur point de vue sur la question. Ces échanges ont été fructueux et ont permis d'enrichir nos travaux et d'alimenter notre réflexion.
- Nous avons eu le privilège de nous entretenir avec deux personnes victimes dont les expériences sont différentes; l'une ne connaissait pas la personne déclarée NCR, alors que l'autre était une proche de cette personne.

- Une brochure informative destinée aux victimes d'actes criminels qui ont affaire avec la CETM, ainsi qu'aux intervenantes et intervenants qui œuvrent auprès d'elles, a été produite. Elle est disponible en version numérique et en version papier.
- Un événement ayant pour thème l'exercice des droits des victimes d'actes criminels qui ont affaire avec la CETM a été organisé le 26 avril 2023. L'objectif était de sensibiliser à la question un public issu de multiples horizons, de faire avancer la réflexion et de dégager des pistes de solutions afin de renforcer l'exercice de ces droits. Plus de 120 personnes ont assisté, en ligne ou en présentiel, à la rencontre. En rejoignant plus de 52 000 personnes sur Facebook, plus de 40 500 sur Instagram et en générant près de 20 000 impressions sur LinkedIn, l'AQPV a pu toucher un large auditoire et promouvoir efficacement l'événement ainsi que le lancement de la brochure informative.
- Plusieurs constats et recommandations ont été présentés à diverses instances.



Ce projet fut rassembleur et a suscité énormément d'intérêt. Il a permis de défricher une réalité peu connue. Un constat : les victimes d'actes criminels commis par une personne déclarée ISP ou NCR ne sont pas très visibles et il existe peu de données à leur sujet. L'exercice de leurs droits est souvent ardu, notamment parce qu'il n'y a actuellement pas de mécanismes de transmission de l'information. Nous espérons que la brochure informative développée par l'AQPV permettra de mieux outiller tant les victimes et leurs proches que les personnes qui interviennent auprès d'eux.

Ce projet aura sans aucun doute des retombées. C'est à suivre!

« Merci pour cette belle collaboration qui ouvre les portes à de possibles avancées pour les personnes victimes. »

« J'ai pris connaissance de votre brochure en format numérique. Excellent travail de vulgarisation. »

Nous remercions vivement nos partenaires et les membres du comité-conseil pour leur précieuse collaboration; sans eux, le projet aurait été tout bonnement impossible à réaliser!

Les membres du comité-conseil

- Manon Barriault**, intervenante à l'accompagnement juridique et à la défense des droits, Centre Louise-Amélie inc.
- Vincent Beaumont**, avocat, directeur adjoint affaires juridiques et corporatives et responsable de l'application des règles contractuelles, Direction des affaires juridiques, institutionnelles et corporatives, CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Véronique Breton**, procureure aux poursuites criminelles et pénales, Bureau des mandats organisationnels, Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Anne Crocker**, Ph. D., directrice, Recherche et enseignement universitaire, Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel; professeure titulaire, Département de psychiatrie et d'addictologie, Université de Montréal; présidente-sortante, International Association of Forensic Mental Health Services
- Karine Gagnon**, notaire, coordonnatrice au soutien organisationnel et au développement, Réseau des CAVAC
- Arlène Gaudreault**, présidente, AQPV
- Lucie Groleau**, avocate, Service des affaires juridiques, CISSS de la Montérégie-Centre
- Marichelle Leclair**, M. Sc. épidémiologie, candidate Ph. D. – Psychologie, École de santé publique, Université de Montréal; boursière Vanier des Instituts de recherche en santé du Canada
- Aïcha Madi** et **Gabrielle Comtois**, analystes des enjeux et incidences politiques, RQCALACS
- Mylène Tessier**, adjointe exécutive, Commission d'examen des troubles mentaux, Tribunal administratif du Québec – à titre d'observatrice

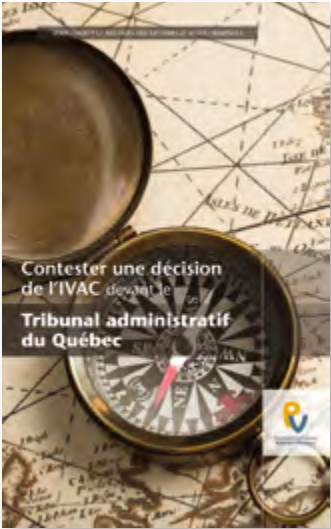
● Information

L'AQPV produit des outils d'information destinés aux personnes victimes et à leurs proches afin de les aider à obtenir soutien et réparation et à exercer leurs droits et recours. Nos outils sont également d'intérêt pour toutes les personnes travaillant de près ou de loin avec des personnes victimes. L'AQPV oriente aussi les personnes victimes et leurs proches vers les services spécialisés ou les programmes pouvant leur offrir l'aide, le soutien ou les conseils qu'ils sollicitent.

Projet «Faciliter l'accès à la justice aux victimes d'actes criminels qui contestent une décision en matière d'indemnisation»

La majorité des personnes victimes qui s'engagent dans une contestation d'une décision de l'IVAC auprès du Tribunal administratif du Québec (TAQ) sont très peu outillées pour le faire. Elles ne connaissent ni les procédures au TAQ, ni comment s'y préparer. C'est d'abord pour pallier le manque d'information et de préparation auquel les victimes sont confrontées que ce projet a vu le jour et a pu être réalisé grâce au financement du ministère de la Justice du Québec.

Au cours de la dernière année, la rédaction du guide «Contester une décision de l'IVAC devant le Tribunal administratif du Québec» a été complétée. Il fait partie de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*, produite par l'AQPV depuis 2013. L'outil comprend plus de 75 questions-réponses et une cinquantaine de conseils pratiques, notes et encadrés informatifs. Il a été conçu comme une boîte à outils afin d'améliorer l'expérience de contestation des personnes victimes devant le TAQ et favoriser l'exercice de leurs droits.



Plus spécifiquement, le guide:

- présente le fonctionnement du TAQ et aborde la façon de remplir une requête introductive d'un recours et de la déposer;
- explique la question de la représentation devant le TAQ et offre des conseils aux personnes qui s'y représentent seules, lesquelles constituent un bassin important de victimes;
- détaille toutes les procédures, telles que la gestion d'instance, la conférence de gestion, la conciliation et l'audience;
- expose les circonstances qui peuvent enclencher la contestation d'une décision rendue par le TAQ et comment il faut s'y prendre pour porter plainte contre une ou un juge du TAQ.

Comme mentionné, de nombreux conseils pratiques sont dispensés tout au long du document, entre autres sur comment s'organiser pour une séance de conciliation, monter son dossier ou encore se préparer pour son témoignage à l'audience.

Le guide s'adresse aux personnes victimes d'un acte criminel et à leurs proches. Il veut rejoindre toutes les personnes victimes, mais particulièrement celles qui se représentent seules devant le TAQ. Il est aussi destiné aux personnes qui interviennent auprès des victimes afin qu'elles puissent soutenir et accompagner ces dernières dans leurs démarches.

Il a été mis en ligne sur le site Web de l'AQPV au mois de février. À ce jour, il a été téléchargé par 1444 personnes. L'AQPV a produit 3 capsules d'information de 60, 30 et 10 secondes, dans le cadre du lancement sur les réseaux sociaux du guide. Ces capsules ont permis une excellente visibilité de l'outil: près de 36000 personnes les ont visionnées sur Facebook, plus de 5000 sur Instagram et enfin, plus de 6000 impressions sur LinkedIn. Pour visionner la capsule de 60 secondes, consultez notre chaîne YouTube.



Parallèlement, 500 exemplaires du guide ont été imprimés et gracieusement distribués principalement à nos membres et partenaires, afin qu'ils puissent les utiliser dans leur accompagnement des victimes d'actes criminels. Nous en sommes maintenant à compléter sa traduction en anglais, avec la collaboration de Juripop qui en valide la terminologie juridique.

Souhaitons que l'outil facilite le parcours des personnes victimes et de leurs proches en leur permettant de se familiariser avec les procédures et le rôle du TAQ, de mieux se préparer à ce qui les attend, de jouer un rôle plus actif aux différentes étapes de la contestation de leur dossier et de prendre des décisions plus éclairées.

En terminant, nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance aux membres du comité de lecture et de validation et à nos collaboratrices, M^e Catherine Gauthier du TAQ, M^e Anick Ouimet du ministère de la Justice du Québec ainsi que Myriam Choquette, Geneviève Croteau et Anne Boily de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels, qui, par leur expertise et leurs judicieux conseils, ont grandement contribué à la qualité du contenu du guide.

«Merci pour ce guide fort pertinent et qui aidera BEAUCOUP les victimes d'actes criminels dans leur parcours.»

«Merci pour votre travail de conscientisation, d'information et de soutien.»

«Ce document sera très utile pour mon travail comme avocate [...] puisque je donne de nombreuses consultations sur l'IVAC à des victimes de violence conjugale et violence sexuelle.»

«J'ai pris connaissance du guide qui vient de paraître. Je tiens à souligner à quel point il est, à l'image des autres guides de l'AQPV sur d'autres questions, un outil de vulgarisation exceptionnel pour les personnes appelées à se retrouver devant le Tribunal administratif du Québec. Bravo aux membres du comité de lecture et de validation et à tous les collaborateurs. Au fil des décennies, la pertinence des travaux de l'AQPV ne se dément pas.»

Mise à jour du guide

«Votre parcours dans le système de justice»

Ce guide, le premier de la série *Droits et recours des victimes d'actes criminels*, est paru pour la première fois en 2013. Une mise à jour a eu lieu en 2017. Au total, plus de 3 000 exemplaires ont été distribués depuis la 1^{re} édition.

Mais depuis 2017, plusieurs choses ont changé concernant le système de justice! Une mise à jour en profondeur est donc devenue impérative. Financée par le ministère de la Justice du Québec, la réédition du guide permettra son actualisation eu égard aux multiples modifications législatives, programmes, et mesures mis en œuvre depuis les six dernières années, notamment pour les personnes victimes de violence conjugale et de violence à caractère sexuel.

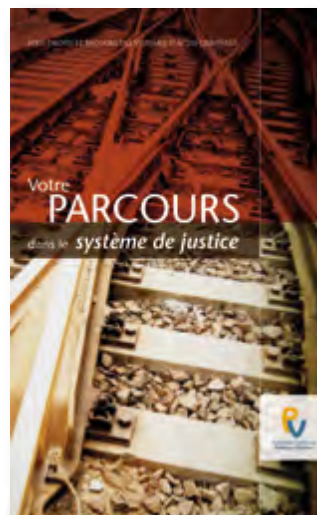
Concrètement, il s'agit de vérifier si les informations contenues dans le guide sont toujours exactes et d'apporter les correctifs, au besoin. Autrement, il faut intégrer une série de nouvelles informations, notamment :

- les modifications apportées au *Code criminel*, à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, au *Code civil*, à la *Loi sur les normes du travail* et l'entrée en vigueur de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (LAPVIC);
- les nouvelles directives du Directeur des poursuites criminelles et pénales ou celles révisées depuis 2018;
- les programmes et mesures mis en place (p. ex.: le Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel (PRP), le Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO), Rebâtir, l'aide financière d'urgence pour les personnes victimes de violence (AFU), le Programme de mesures de rechange général pour adultes (PMRG)).

Le guide sera également adapté de manière à le rendre épïcène et inclusif.

Les travaux vont bon train et la nouvelle mouture sera disponible d'ici la fin 2023!

Série DROITS ET RECOURS DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS



Information aux personnes victimes

L'AQPV a poursuivi sa réflexion relativement à son offre de services individuels d'appui et d'accompagnement aux personnes victimes. Dans cette foulée et dans le cadre de la LAPVIC, elle s'est dotée d'une *Déclaration de services aux personnes victimes d'infractions criminelles*.

Cette déclaration inclut une procédure de réception et d'examen des plaintes, eu égard à la qualité des services qu'elle rend aux personnes victimes qui souhaitent recevoir des informations et être orientées vers des ressources pouvant les aider.

● Formations

L'AQPV offre des formations destinées à celles et ceux qui œuvrent auprès des personnes victimes qui sont dispensées par des formatrices et des formateurs ayant une expertise reconnue dans leur domaine. Elle conçoit aussi des activités d'apprentissage en ligne. Ces formations visent le développement des compétences sur diverses thématiques telles que la victimisation et ses impacts, les besoins des victimes et de leurs proches et l'accompagnement judiciaire des victimes.

Bilan de la programmation 2022-2023

En raison du succès du format en ligne qui a débuté à la suite de la pandémie, l'AQPV a continué d'offrir ses formations en webdiffusion en direct tout au long de l'année. Une réflexion a été amorcée quant à la possibilité d'une offre en présentiel pour la programmation 2023-2024.

Au total, **9 sessions** de formation ont été présentées au cours de la dernière année auxquelles **228 personnes** ont participé, ce qui représente une augmentation par rapport à l'an dernier quant au nombre de sessions offertes et de personnes participantes. Ces dernières sont issues de milieux de pratique diversifiés : CAVAC, maisons d'hébergement, CALACS, CISSS/CIUSSS et organismes de justice alternative et de médiation. Voici les formations qui ont été offertes en 2022-2023 :

■ Les victimes face au système de justice : le connaître pour mieux intervenir

Formatrices : M^e Annouck Balzer, M^e Jennifer Landry, M^e Eliane Beaulieu, M^e Laurence Charbonneau-Emery, M^e Carolyne Paquin, procureures aux poursuites criminelles et pénales.

« Les formatrices maîtrisaient leur sujet et vulgarisaient bien le contenu pour le rendre compréhensible. »

■ Le système de justice pénale pour les adolescents : le connaître pour mieux intervenir auprès des victimes

Formatrices : M^e Marie-Audrey Chassé et M^e Mélanie-France Tourigny, procureures aux poursuites criminelles et pénales.

« Formation très intéressante et enrichissante, contenus très clairs et complets. »

« Cette journée a été vraiment "ressourçante". J'ai revisité des concepts que je connaissais et j'en ai appris de nouveaux. J'ai été particulièrement impressionné par M^{me} Brillon, sa façon de délivrer ses connaissances et expériences, son dynamisme, ses compétences de pédagogue, ses éclats de rire communicatifs. Un grand merci. »

■ La fatigue de compassion et le trauma vicariant : mieux les reconnaître et mieux s'en protéger

Formatrice : D^r Pascale Brillon, Ph. D., psychologue, professeure à l'Université du Québec à Montréal et directrice du Laboratoire de recherche Trauma et Résilience.

« Formation très enrichissante avec des outils concrets. Une formatrice très à l'écoute et qui vulgarise bien sa matière. Merci de prendre le temps de nous donner des exemples, de répondre aux différentes questions. Je me sens vraiment plus outillée et en confiance. »

■ La thérapie orientée vers les solutions : un outil pour aider les victimes de trauma

Formatrice : Esther Trudel-Cloutier, psychologue et directrice du Centre Psycho-Trauma Les solutions.

■ Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées : s'outiller pour protéger les enfants

Formatrice : Lorraine Derocher, Ph. D., sociologue, professeure associée au Centre d'études du religieux contemporain de l'Université de Sherbrooke et chercheure au Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill ainsi qu'au Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke.

« Bonne formation qui sera utile dans mes interventions futures. La formatrice a été en mesure de livrer le sujet avec brio. Je recommande cette formation à tous. »

« Merci beaucoup, formateur très intéressant, professionnel et expérimenté. Merci pour les nombreux exemples et la convivialité. »

■ Trouble de stress post-traumatique et deuil compliqué

Formateur : Christophe Herbert, psychologue, président-directeur général, H4 Éditions.

Formation en ligne

Les droits et les recours des personnes victimes dans le système de justice pénale

Notre toute première formation en mode asynchrone portant sur les droits et recours des personnes victimes dans le système de justice pénale est désormais réalisée! Rappelons qu'elle vise à permettre aux personnes qui interviennent auprès des victimes et de leurs proches d'améliorer et d'actualiser leurs connaissances sur les droits et les recours enchâssés dans la *Charte canadienne des droits des victimes* et reconnus dans diverses autres législations pour mieux informer les victimes et mieux les accompagner tout au long de leur parcours au sein des procédures judiciaires.

D'une durée de 3h15, la formation est découpée en modules qui traitent respectivement du droit à l'information, à la protection, à la participation et à la réparation, et ce, à chacune des principales étapes du processus judiciaire criminel et pénal applicable aux adultes, soit :

- l'intervention policière;
- les étapes avant le procès;
- le procès;
- l'exécution de la peine.

Le dernier module présente quant à lui les recours pouvant être exercés par les personnes victimes lorsque leurs droits ne sont pas respectés.

Ainsi, les personnes apprenantes seront en mesure, au terme de la formation :

- de nommer et d'expliquer les droits et les recours accordés aux victimes et à leurs proches;
- d'identifier les mesures qui permettent l'exercice de ces droits;
- de préciser les moments et les conditions d'application de ces droits;
- de connaître les rôles et responsabilités des différentes instances et des acteurs du système de justice pénale;
- d'être au fait que plusieurs droits n'ont pas de force exécutoire;
- de comprendre les difficultés et les obstacles rencontrés par les victimes dans l'exercice de leurs droits et de leurs recours.

Dans le souci d'enrichir l'expérience de formation et de favoriser une meilleure appropriation des contenus, trois scénarios sont proposés. Les personnes apprenantes sont donc amenées à suivre Mathilde, victime d'agressions à caractère sexuel à l'adolescence, Jacques, dont le fils a été assassiné, ainsi que Jill et Robert, un couple de personnes âgées victimes de fraude. Ces divers parcours illustrent concrètement les droits conférés aux victimes et à leurs proches et quand et comment ils peuvent s'appliquer dans trois différents contextes de victimisation.

En outre, tous les modules contiennent des commentaires explicatifs, des informations complémentaires, des liens vers des documents ou des sites Web permettant d'approfondir plusieurs des thèmes abordés. Ils comprennent aussi plusieurs activités interactives pour faciliter l'apprentissage des contenus et le transfert des connaissances dans un contexte de travail ou dans un domaine d'étude.

Cette formation a pu être réalisée grâce à un financement du ministère de la Justice du Canada en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec. Elle sera déployée sur la nouvelle plateforme de formation de l'AQPV dès juin 2023.



La LAPVIC... en quelques clics!



L'AQPV a été mandatée par le ministère de la Justice du Québec pour développer une formation asynchrone qui vise à faire connaître les changements apportés au régime québécois d'indemnisation des victimes d'actes criminels à la suite de l'entrée en vigueur, le 13 octobre 2021, de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*, la LAPVIC.

La LAPVIC représente une avancée significative pour les personnes victimes et leurs proches et, en ce sens, bien la connaître devient un outil indispensable pour la reconnaissance de leurs droits et de leurs recours.

La formation s'adresse à celles et ceux qui interviennent auprès des personnes victimes d'actes criminels et de leurs proches, que ce soit dans un CAVAC, une maison d'aide et d'hébergement, un organisme qui vient en aide aux victimes d'agression sexuelle ou encore qui œuvrent dans un organisme communautaire ayant une mission à caractère social, dans le réseau de la santé et des services sociaux ou dans le milieu juridique.

Au terme de leur parcours de formation, les apprenantes et apprenants seront en mesure de :

- connaître les nouvelles dispositions prévues à la LAPVIC;
- transmettre des informations rigoureuses et à jour aux personnes victimes et à leurs proches;
- aider les personnes victimes et leurs proches à mieux comprendre les aides financières et les programmes qui, à certaines conditions, sont prévus dans la LAPVIC;
- mieux accompagner les personnes victimes et leurs proches dans leurs démarches auprès de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Les différents modules détaillent :

- les critères de qualification et la procédure pour présenter une demande de qualification;
- les différents types d'aides financières offertes aux personnes victimes;
- les conditions pour recevoir une indemnisation lorsque l'infraction criminelle a été commise à l'extérieur du Québec;
- les dispositions transitoires prévues à la LAPVIC, c'est-à-dire les mesures qui permettent de déterminer, dans la période de transition entre l'ancienne et la nouvelle loi, laquelle des lois s'applique dans certaines situations particulières;
- les recours possibles lorsque la personne victime est en désaccord avec une décision rendue dans son dossier.

La formation s'appuie sur un modèle pédagogique interactif qui propose des mises en situation concrètes ainsi que des activités axées sur l'intégration de nouvelles connaissances. De plus, l'utilisation de jeux-questionnaires aux rétroactions constructives adaptées aux divers milieux de pratique permettra à la personne apprenante, entre autres, de confirmer ses apprentissages.

L'approche visuelle de la formation se veut également dynamique et interactive. Elle comprend des schémas animés ou avec des zones cliquables pour découvrir du contenu, des vidéos et l'intégration de personnages sous forme d'avatars.

Depuis le début, un des principaux défis de cette formation est assurément de rendre digestes 75 articles de la Loi et pratiquement autant d'articles prévus dans son règlement d'application, le RALAPVIC. Disons que nous sommes sur la bonne voie!

La mise en ligne est prévue à l'automne 2023. L'AQPV tient à remercier sincèrement le ministère de la Justice du Québec pour le financement consenti et la confiance accordée pour la réalisation de cet ambitieux projet.

Comprendre pour mieux intervenir auprès des victimes d'actes criminels

L'avancement actuel des connaissances sur les conséquences de la victimisation criminelle ainsi que la reconnaissance grandissante des droits des victimes viennent mettre en lumière la nécessité pour l'ensemble des intervenantes et des intervenants d'être mieux informés et adéquatement outillés. Que les personnes relèvent des services policiers ou correctionnels ou œuvrent dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de la justice, elles doivent sans aucun doute intervenir auprès de victimes aux besoins parfois complexes et multidimensionnels. Être en mesure de leur répondre efficacement et avec empathie, tout en respectant les limites de leur mandat, représente un défi de taille pour nombre de professionnelles et de professionnels.

D'une durée de 5 heures, cette formation en ligne interactive, financée par le ministère de la Justice du Québec, s'adresse aux personnes non spécialisées dans le domaine de l'intervention auprès des victimes d'actes criminels, désireuses de parfaire leurs connaissances et d'améliorer leurs façons de faire et d'être auprès d'elles. Elle saura également intéresser les étudiantes et les étudiants en techniques auxiliaires de la justice, en techniques policières, en éducation spécialisée, en travail social, en criminologie et en droit.

Cinq modules structurent l'ensemble du contenu. Les thèmes qui y sont abordés sont, croyons-nous, essentiels à une meilleure compréhension de la victimisation criminelle. En voici un aperçu.

Module 1 - Une question de définition et de perception

Ce premier module aborde les différents facteurs qui influencent notre définition et nos perceptions de la personne victime et les façons d'en réduire leur portée négative. Il y est notamment question des divers enjeux liés à l'insuffisance des connaissances, au milieu d'intervention et à la présence de préjugés.

Les compétences visées

- Capacité de revisiter ses aprioris

Module 2 - Comprendre l'aspect multidimensionnel de la victimisation criminelle

Le module traite essentiellement de l'interaction complexe des divers facteurs de protection et de vulnérabilité qui structure notre compréhension de la victimisation criminelle.

Les compétences visées

- Capacité de faire des liens
- Développer une analyse globale de la victimisation criminelle
- Développer son savoir-être

Module 3 - Une pluralité de conséquences et de besoins

Le contenu présente les nombreuses conséquences, parfois fort complexes, de la victimisation criminelle tant pour la personne victime que pour les proches, et les divers besoins en résultant.

Les compétences visées

- Capacité de faire des liens
- Reconnaître l'importance des connaissances relatives à la complexité de certaines conséquences
- Comprendre l'aspect dynamique et évolutif des conséquences et des besoins

Module 4 - Pour mieux intervenir peu importe ses fonctions

Les assises théoriques et pratiques à toute intervention non spécialisée auprès des personnes victimes et de leurs proches sont présentées dans ce module. Tour à tour, il aborde les compétences associées au savoir, au savoir-faire et au savoir-être, les éléments de base d'une intervention réussie, l'intervention lors d'un premier contact et en situation de crise, et, en dernier lieu, l'orientation vers les ressources pertinentes.

Les compétences visées

- Le savoir associé à la victimisation criminelle
- Le savoir-être associé au vécu des victimes d'actes criminels
- Le savoir-faire associé à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels

Module 5 - La fatigue de compassion

La formation se termine sur les risques émotionnels que comporte l'intervention auprès de personnes souffrantes et présente des moyens concrets pour s'en prémunir. Des thèmes comme la pleine conscience, l'importance du moment présent, l'ouverture à l'autre et la bienveillance envers soi sont également abordés. Ce dernier module permet aussi de revenir sur les nombreux préjugés qui diminuent la portée positive de nos actions, et qui créent un obstacle à notre plein épanouissement.

Les compétences visées

- Connaître l'importance de l'auto-observation
- Savoir aller chercher de l'aide

À l'aide de nombreuses mises en situation issues de la pratique et d'exercices interactifs, les personnes apprenantes auront ainsi l'occasion d'en connaître davantage sur, entre autres, l'impact fréquemment dévastateur des préjugés, la place de l'intersectionnalité dans l'analyse de la problématique, la complexité des conséquences du crime, ainsi que les interventions à privilégier dans certains contextes d'intervention. En outre, elles développeront des compétences relatives au savoir, au savoir-faire et au savoir-être transposables à leur contexte de travail.

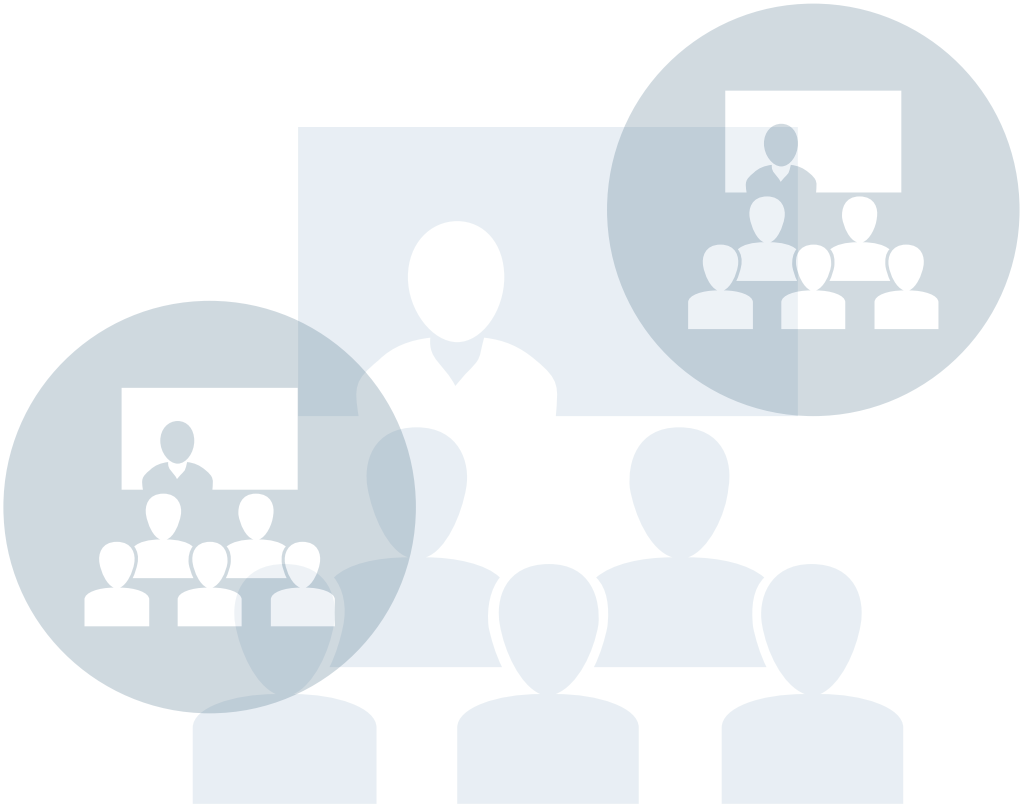
Une formation qui pousse à la réflexion, axée sur la pratique et l'importance du savoir-être.

Les besoins et intérêts en matière de formation

Le 17 octobre 2022, un questionnaire a été envoyé à nos membres, aux organismes et aux intervenantes et intervenants travaillant de près ou de loin avec les personnes victimes, pour recueillir des informations sur leurs besoins et intérêts en matière de formation. Près de 240 personnes ont répondu au sondage. Cet exercice visait à mieux répondre, par l'amélioration continue de notre programmation annuelle de formation, aux besoins exprimés et à sonder l'intérêt pour de nouvelles formations axées sur les défis actuels associés aux droits des personnes victimes ou à l'intervention auprès de celles-ci. Dans la foulée des résultats, l'AQPV se penche actuellement sur la possibilité d'ajouter de nouvelles formations à sa programmation annuelle au cours des prochains mois.

Parmi les thématiques proposées dans le sondage, les répondantes et répondants ont affirmé avoir beaucoup d'intérêt pour une formation portant sur :

- les droits et recours des personnes victimes en matière civile (62%);
- les droits des personnes victimes mineures (54%);
- les droits des personnes immigrantes ou à statut précaire, victimes d'actes criminels (50%);
- les droits des victimes d'actes criminels commis par une personne déclarée inapte à subir son procès ou non criminellement responsable pour cause de troubles mentaux (44%);
- les droits des victimes dans les systèmes correctionnel et des libérations conditionnelles provinciaux (peines de moins de 2 ans) (40%);
- les droits des victimes dans les systèmes correctionnel et des libérations conditionnelles fédéraux (peines de 2 ans ou plus) (35%).



Mobilisation sociale

● Communications

L'AQPV communique avec son vaste réseau de membres et de partenaires pour l'inciter à l'action et le rallier autour d'enjeux qui concernent les droits des personnes victimes. Que ce soit par l'infolettre, ses sites Web, les réseaux sociaux ou les médias traditionnels, nos communications interpellent et mobilisent également la communauté et permettent d'être à l'affût des changements législatifs, du développement des services et de faire rayonner l'actualité en matière de victimologie.

Une présence accrue sur les médias sociaux

Depuis l'arrivée d'une personne responsable des communications et de la mobilisation en janvier 2023, la visibilité en ligne de l'AQPV a connu une augmentation significative. Entre autres, notons la création d'un compte Instagram, la production de capsules d'information engageantes, l'envoi fréquent de messages et de visuels pour communiquer notre mission ainsi que les actualités en matière de victimologie, plus spécifiquement en matière de droits des personnes victimes. Le premier trimestre de 2023 a ainsi vu une montée importante du nombre de personnes abonnées, de mentions J'aime, de commentaires et de partages de nos contenus sur les plateformes numériques. Ces interactions régulières avec des personnes utilisatrices des médias sociaux ont contribué à générer davantage de discussions et de réactions autour de l'AQPV, permettant ainsi d'atteindre un public plus large et d'accroître le rayonnement de l'organisme auprès de la communauté.



Le nombre de personnes abonnées a doublé depuis la dernière année et comptait 559 personnes au 31 mars 2023.



Bien que tout jeune et créé depuis le 17 février 2023, 122 personnes sont déjà abonnées au compte, avec près de 34 500 consultations du contenu au 31 mars 2023.



Le nombre de consultations des différentes pages du site Web a augmenté de 10 % entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.



La page Facebook compte 2 674 personnes abonnées. Près de 45 000 utilisatrices et utilisateurs ont vu du contenu de notre page Facebook au cours de l'année, dont près de 35 000 seulement lors du premier trimestre de 2023.



Comptant 1 350 personnes abonnées, soit une centaine de plus que l'an dernier, l'infolettre a été publiée à 10 reprises. Son taux moyen d'ouverture est de 45 %, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente.

● Participation à des événements et actions collectives

L'AQPV fait connaître et promeut ses revendications dans le cadre d'événements et d'actions collectives qu'elle initie ou auxquels elle participe. Elle met de l'avant ses positions dans divers lieux d'échange et incite ses membres et le public à l'appuyer dans ses luttes pour une meilleure reconnaissance et un meilleur exercice des droits des personnes victimes.

- Le 16 mai 2022, la présidente Arlène Gaudreault a prononcé le mot d'ouverture lors du lancement des événements virtuels organisés par le Centre de la politique concernant les victimes de Justice Canada, dans le cadre de la *Semaine des victimes et survivants d'actes criminels*. Elle y a fait état des lourdes conséquences de la pandémie, soit l'escalade de la violence conjugale et de la violence envers les enfants, et les multiples impacts qu'elle a eus sur la capacité des personnes victimes à dénoncer les crimes subis, à rechercher de l'aide et à être protégées.



En outre, elle a rappelé les difficultés des personnes victimes à entrer en contact avec les ressources, le manque de soutien, les délais d'attente pour obtenir de l'aide, l'absence ou la réduction de services, le ralentissement des activités des tribunaux ou d'autres organismes : autant d'obstacles liés à la crise sanitaire qui ont complexifié leurs démarches et leur parcours, peu importe le type de crimes.

Elle a toutefois pris le temps de souligner l'engagement et la créativité des personnes qui œuvrent auprès des victimes et de leurs proches pour relever de nombreux défis : maîtriser de nouvelles technologies, repenser l'organisation et la prestation de certains services, recourir à de nouveaux modes de communication, modifier les pratiques, composer avec le télétravail, mettre en place des activités pour favoriser l'entraide et la solidarité.

Pour conclure, elle a invité les personnes participantes à garder une minute de silence pour rendre hommage à toutes les victimes et survivantes et survivants d'actes criminels et à souligner leur résilience et leur courage.

- Avec la reprise progressive d'activités en présentiel, l'AQPV a enfin pu faire connaître ses travaux et ses revendications lors d'événements d'envergure.
 - Le 28 octobre 2022, l'AQPV a tenu un kiosque lors du tout premier Juri RDV organisé par Juripop. Visant à mieux outiller les avocats et avocates dans leur accompagnement des personnes victimes de violence conjugale, cet événement a rassemblé plus de 150 représentantes et représentants d'organisations communautaires œuvrant auprès de personnes victimes ou survivantes de violences conjugales ou sexuelles.
 - Le 17 mars 2023, l'AQPV a répété l'expérience en tenant un kiosque dans le cadre du colloque *Rebâtir la confiance : enjeux et défis en matière de violence conjugale*. Organisé par Forensia, le Centre de formation de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, cet événement a rejoint près de 550 personnes.



- Cette année, l'AQPV a aussi appuyé plusieurs actions collectives initiées par d'autres personnes ou organisations et a incité ses membres à en faire de même. Parmi celles-ci, notons :
 - La campagne *12 jours d'action contre la violence envers les femmes* qui avait comme objectifs principaux de mettre en lumière la récurrence et la banalisation des discriminations genrées et de redonner le pouvoir de s'exprimer aux femmes discriminées. Le 6 décembre, l'AQPV a bravé les éléments météorologiques pour assister, au chalet du Mont-Royal, à la cérémonie des faisceaux lumineux à la mémoire des victimes de Polytechnique.
 - La pétition lancée par Kelly Favro à l'intention du gouvernement du Canada qui vise notamment à permettre aux victimes-plaignantes de parler de l'agression qu'elles ont subie sans s'exposer à des sanctions, à donner aux victimes-plaignantes adultes le choix de faire appliquer ou non une ordonnance de non-publication rendue à leur égard en vertu de l'article 486.4 du *Code criminel* et à permettre aux victimes-plaignantes de soustraire leur déclaration de la victime à l'application d'une ordonnance de non-publication rendue à leur sujet en vertu de l'article 486.4. À sa fermeture le 10 mars 2023, la pétition avait récolté 4 900 signatures.
 - La pétition à la Chambre des communes lancée par Marc Levasseur qui milite pour l'abrogation de l'article 43 du *Code criminel* du Canada. Cet article stipule que « tout instituteur, père ou mère, ou toute personne qui remplace le père ou la mère, est fondé à employer la force pour corriger un élève ou un enfant (...), pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances ». À la fermeture de la pétition le 20 mars, 1 100 personnes l'avaient signée.



Action politique non partisane

● Analyse et prises de position

L'AQPV analyse des projets de loi, des politiques et des règlements, afin d'évaluer leurs impacts sur les droits et recours des personnes victimes d'actes criminels. Son action militante se manifeste par la rédaction d'avis ou de mémoires destinés à différentes instances, tant au Québec qu'au Canada, contribuant ainsi à l'amélioration des législations et des pratiques dans plusieurs sphères d'intervention.

Projet de loi n° 8, Loi visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec

Le 1^{er} février 2023, le ministre de la Justice du Québec Simon Jolin-Barrette présentait ce projet de loi qui apporte diverses modifications au *Code de procédure civile* et à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. En février 2023, la présidente Arlene Gaudreault a déposé un mémoire auprès de la Commission des institutions lors des consultations particulières. Ce document ciblait le paragraphe 4 de l'article 34 du projet de loi, lequel vise une plus grande représentativité des victimes d'infractions criminelles au sein du Conseil de la magistrature. En vertu de l'article 34, un poste serait en effet dédié « à une personne qui n'est ni juge, ni avocat, ni notaire et œuvrant dans un organisme qui a pour objet d'aider les personnes victimes d'infractions criminelles ».

La présidente a formulé trois principales recommandations :

- Concernant le rôle de la personne œuvrant dans un organisme qui vient en aide aux personnes victimes qui sera nommée pour siéger au Conseil de la magistrature

L'AQPV a recommandé que cette personne porte les préoccupations et les besoins de toutes les victimes, sans exception.

- Concernant le recrutement et la sélection de la personne qui sera nommée pour siéger au Conseil de la magistrature

La représentativité des victimes est un des objectifs du projet de loi. Cela doit transparaître dans le processus de recrutement et de sélection des personnes intéressées à occuper ce nouveau poste au Conseil de la magistrature. Un tel processus doit être souple, ouvert et inclusif. Afin que cet objectif se reflète dans la loi, l'AQPV a recommandé que le libellé du paragraphe 4 de l'article 34 soit modifié pour qu'un tel poste puisse être accessible « à une personne qui n'est ni juge, ni avocat, ni notaire et œuvrant dans un organisme qui vient en aide aux personnes victimes d'infractions criminelles ».

- Concernant les mesures pour améliorer l'accès à l'information pour le public

L'AQPV est d'avis que le public devrait être mieux informé quant au processus de recrutement et de sélection des candidates et candidats appelés à siéger au Conseil de la magistrature. Elle a recommandé que le Conseil de la magistrature publie sur son site Web des informations permettant au public de mieux comprendre l'ensemble de ce processus (p. ex. : attributions, critères de sélection, modalités d'inscription, mécanismes de consultation, s'il y a lieu). Enfin, l'AQPV a recommandé que cette mesure soit insérée à l'article 36 du projet de loi n° 8.

Pour lire l'intégralité du [mémoire](#), consultez l'onglet Champs d'action/Représentation et défense de droits sur le site Web de l'AQPV.



Projet de loi n° 34, Loi visant à améliorer l'accès à la justice en bonifiant l'offre de services juridiques gratuits ou à coût modique

Présenté le 12 avril 2022 par le ministre de la Justice du Québec, ce projet de loi vise à permettre au Conseil d'administration du Barreau du Québec et à celui de l'Ordre des notaires du Québec de déterminer par règlement les conditions suivant lesquelles une personne avocate ou notaire peut exercer sa profession au sein d'une personne morale sans but lucratif et celles suivant lesquelles une personne avocate à la retraite peut y exercer certaines activités professionnelles. Lors de son étude détaillée devant la Commission des institutions, la présidente Arlène Gaudreault a fait part de nos préoccupations au ministre et aux porte-paroles de l'opposition en matière de justice. Celles-ci concernaient principalement la mise en œuvre de la loi, qu'il s'agisse par exemple :

- des ressources financières allouées aux organismes qui, dorénavant, pourront offrir des conseils juridiques ou représenter les personnes qui n'ont pas les moyens de défendre leurs droits ;
- de la prise en compte des besoins de certaines clientèles, notamment les personnes qui contestent des décisions de la Direction générale de l'indemnisation des victimes d'actes criminels et celles qui se représentent elles-mêmes ;
- des mécanismes d'information qui seront mis en place pour faciliter le référencement des victimes vers ces personnes et organismes qui viendront élargir l'éventail des services juridiques qui leur sont offerts.

Le projet de loi a été sanctionné le 10 juin 2022.

Projet de loi n°12, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui

Le 23 février 2023, le ministre de la Justice du Québec présentait ce projet de loi avec pour objectifs de permettre à un enfant né à la suite d'une agression sexuelle de contester sa filiation avec l'auteur de l'agression ou de s'opposer à ce qu'une telle filiation soit établie. Il rendrait de plus cette personne responsable de contribuer à la satisfaction des besoins de l'enfant par le paiement d'une indemnité à la personne victime de l'agression sexuelle.

Dans le cadre des consultations particulières devant la Commission des institutions, la présidente acheminait des commentaires au cabinet du ministre de la Justice du Québec. Elle a salué le projet de loi n°12 qui propose de nouvelles mesures pour répondre aux besoins particuliers de ces victimes. Elle a rappelé que même si l'aide financière versée aux victimes pour l'entretien d'un enfant né par suite d'une agression sexuelle fait partie des mesures prévues dans notre régime d'indemnisation depuis 1972, très peu de victimes se sont adressées à l'IVAC. Elle a souligné que ces dernières devraient être mieux informées qu'un soutien financier peut leur être accordé en vertu de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (LAPVIC), nouvelle loi qui encadre l'indemnisation depuis le 13 octobre 2021.

La présidente a soulevé des inquiétudes quant aux mesures qui seront mises en place pour obliger l'agresseur sexuel à payer une indemnité afin d'aider la mère à subvenir aux besoins de l'enfant. Ce recours exigera que la victime s'investisse dans des démarches et des procédures qui peuvent être très lourdes à porter. Elle a rappelé que les personnes qui œuvrent dans le réseau d'aide aux victimes doivent être bien formées afin d'offrir l'accompagnement et le référencement dont les victimes auront besoin dans ce type de dossiers.

Au moment d'écrire ces lignes, le projet de loi faisait l'objet d'une étude détaillée devant la Commission des institutions.



● Consultations et représentations

L'AQPV exprime son point de vue lors de consultations et effectue des représentations auprès de différentes instances, tant provinciales que nationales. Ce sont autant d'occasions de partager son expertise et de défendre les droits et les intérêts collectifs des victimes d'actes criminels.

Consultation sur les obligations du gouvernement fédéral envers les victimes d'actes criminels

Dans le cadre de la consultation menée par le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes, la présidente Arlène Gaudreault a déposé et présenté, le 3 octobre 2022, un mémoire exposant les réflexions de l'AQPV sur les entraves rencontrées par les victimes d'actes criminels dans l'exercice de leurs droits et recours dans le système de justice pénale. Elle y souligne notamment :

- la méconnaissance des droits enchâssés dans la *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV) et le fait que les victimes ne comprennent pas toujours la portée de ceux-ci ;
- le fait que la mise en application des droits reconnus dans la CCDV dépend largement du pouvoir discrétionnaire de différentes instances, les acteurs de justice ayant beaucoup de latitude pour apprécier ce qui est « raisonnable », pour évaluer ce qui est dans « la mesure du possible ou pas », ou peser ce qui est de l'intérêt de la saine administration de la justice ;
- l'importance de dresser un bilan des mécanismes de plaintes mis en place dans la foulée de l'entrée en vigueur de la CCDV afin d'examiner ce qui a été réalisé dans tous les ministères et organisations qui ont des obligations à l'endroit des personnes victimes, de cibler les problèmes auxquels elles se butent et d'identifier des changements et correctifs afin qu'elles puissent véritablement exercer leurs recours. Cette démarche doit être menée en étroite collaboration avec toutes les instances concernées ;
- l'impossibilité pour les personnes victimes d'exercer des recours judiciaires et administratifs, autrement dit d'interjeter appel d'une décision, d'une ordonnance ou d'un jugement. Dans son *Rapport d'étape sur la CCDV* publié en 2020, le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels recommandait qu'on mette en place de tels recours judiciaires et administratifs. L'AQPV propose qu'un groupe de travail soit mis sur pied pour examiner la faisabilité d'introduire ce type de recours et formuler des recommandations pour alimenter la réflexion ;

Ce mémoire rappelle aussi la nécessité que la CCDV, dans une perspective plus large que le dédommagement, reconnaisse le droit des victimes à la réparation. Ce dernier englobe le droit à la restitution de leurs biens, au remboursement pour les frais engagés lors de leur participation au système de justice en tant que témoins, au dédommagement et le droit d'être informées sur les programmes de justice réparatrice.

La présidente a conclu sur l'importance de réviser la mise en œuvre de la CCDV, une obligation prévue lors de l'adoption du projet de loi C-32, pour :

- identifier les obstacles qui entravent l'exercice des droits et recours des victimes et mettre en place des mesures pour renforcer ces derniers ;
- mettre en valeur les connaissances, les bonnes pratiques et les programmes développés partout au Canada pour faciliter le cheminement des victimes dans le système de justice pénale et pour mieux les accompagner.

Pour consulter le [mémoire](#) de l'AQPV, voir l'onglet Champs d'action/Représentation et défense de droits sur le site Web de l'AQPV.



Registre national des délinquants sexuels

Dans la foulée de la décision de la Cour suprême du Canada dans l’affaire *Ndhlovu*, la présidente Arlène Gaudreault a été invitée début mars 2023 par le cabinet du ministre fédéral de la Justice à commenter le dossier du Registre national des délinquants sexuels. Rappelons que cette décision jugeait inconstitutionnelle l’inscription obligatoire au Registre, annulant ainsi les modifications de 2011 à la *Loi sur l’enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels*.

Table ronde du Bureau national pour les victimes d’actes criminels

Les 2 et 3 mars 2023, à Ottawa, la présidente Arlène Gaudreault a participé à la table ronde animée par le Bureau national pour les victimes d’actes criminels. Plusieurs sujets ont été discutés lors de la rencontre, parmi lesquels :

- La sensibilisation des personnes victimes et du public sur les droits des victimes et de leurs proches dans les systèmes correctionnel et des libérations conditionnelles fédéraux et l’information sur les services offerts ;
- Les besoins des personnes victimes et de leurs proches qui souhaitent participer à une démarche de justice réparatrice ;
- Le cadre fédéral visant à réduire la récidive ;
- Les moyens d’améliorer la mise en œuvre de la *Charte canadienne des droits des victimes* ;
- Les pratiques exemplaires et les normes nationales pour les personnes victimes.



Représentation

● Concertation et partenariats

L’AQPV développe et maintient des liens avec un ensemble d’organisations en siégeant sur des instances décisionnelles ou en participant activement à des tables de concertation, comités, groupes de travail régionaux, provinciaux et nationaux. Ces espaces sont cardinaux pour faire avancer les droits des victimes.

Membre de la Table nationale sur les tribunaux spécialisés.

Membre du Comité externe du Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d’un acte criminel.

Membre du Comité organisateur de la *Semaine des victimes et survivants d’actes criminels* (Centre de la politique concernant les victimes du ministère de la Justice du Canada).

Membre du Regroupement des organismes en défense collective des droits.

Membre de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal.

Membre de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal.

Membre de la Table de concertation des organismes de défense des droits de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Membre et représentante du Québec au sein des comités consultatifs sur les victimes du Service correctionnel du Canada.

Membre de la Commission de la santé mentale du Canada.

Membre du conseil d’administration de la Société de criminologie du Québec.

● Collaborations

L'AQPV rencontre des collaboratrices et collaborateurs de premier plan qui occupent des postes stratégiques au sein de ministères, de tribunaux, d'organismes et d'instances qui ont des obligations à l'endroit des victimes et de leurs proches. Ces démarches lui permettent de présenter ou de faire avancer ses projets, de partager ses préoccupations et de discuter de divers enjeux.

En 2022-2023, l'AQPV a eu des échanges fructueux avec de nombreuses personnes. Nous les remercions sincèrement pour leur écoute, leur disponibilité et leur collaboration.

Richard Carbonneau, directeur, Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles, ministère de la Justice du Québec, ainsi que les membres de son équipe: Véronique Saucier, Éric Malo, M^e Sophie Joncas, M^e Anick Ouimet, M^e Jennifer Drouin, M^e Christina Meunier-Cyr, M^e Jennifer Pelletier, Jade Cabana et Nancy LeBlanc.

M^e Jacques Boulanger, vice-président de la Section des affaires sociales, Tribunal administratif du Québec.

Justine Gravel, conseillère politique, cabinet du ministre de la Justice du Québec.

Marie-Pier Gélinas, gestionnaire régionale, Maria Hill, gestionnaire et Ryan Quance, agent principal de projet intérimaire, Services aux victimes, Service correctionnel Canada.

M^e Stéphanie Bouchard, avocate-conseil et directrice, ainsi que Laurie MacEachern, adjointe administrative, Centre de la politique concernant les victimes, Justice Canada.

M^e Justine Fortin, directrice de programmes, M^e Laurence Cléroux, gestionnaire de programme, Isabelle Banaszkiwicz, chargée de projet et M^e Jessica Proulx, avocate, Juripop.

M^e Marie-Claude Richer, directrice, *Rebâtir*, et son équipe.

M^e Émilie Raymond, vulgarisatrice juridique sénior et M^e Marie-Maude R. Beauvais, coordonnatrice de projet, Éducaloi.

Michael Kropveld, directeur général et Antoine Tardif, adjoint au directeur général, Info-Secte.

M^e Michel Waechter, président, Commission d'examen des troubles mentaux.

● Participation à des activités

Chaque année, l'AQPV participe à de nombreuses activités qui permettent de maintenir et d'accroître son ancrage dans les divers milieux de pratique et d'intervention auprès des victimes d'actes criminels.

12 mai 2022 - Séance d'information virtuelle « Vos nouvelles obligations en vertu de la LAPVIC » organisée par le Bureau de soutien aux services aux personnes victimes d'infractions criminelles du ministère de la Justice du Québec.

18 mai 2022 - Demi-journée de formation annuelle de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal (TCACSM) sur le thème « Les retombées du rapport *Rebâtir la confiance* ».

19 mai 2022 - Lancement du livre collectif *Pratiques et recherches féministes en matière de violence conjugale. Coconstruction des connaissances et des expertises*.

1^{er} juin 2022 - Séance d'information virtuelle sur sa nouvelle Section spécialisée en violence conjugale (SSVC) organisée par le Service de police de la Ville de Montréal.

27 septembre 2022 - Présence au premier anniversaire de *Rebâtir*.

6 et 7 octobre 2022 - Participation au Colloque 2000 organisé par l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec sur le thème « Décloisonner et connecter : Les systèmes de justice pénale et correctionnel avec le réseau communautaire ».

13 et 14 octobre 2022 - Participation au congrès de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec sur le thème « La criminalité en réseau... une réalité complexe ».

19 octobre 2022 - Projection documentaire *Quand la justice ne suffit pas*, Équijustice.

16 novembre 2022 - Conférence virtuelle « Le tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale au Québec : de la conceptualisation à l'implantation » organisée par l'Université de Moncton.

24 novembre 2022 - Conférence virtuelle « Violences sexuelles et conjugales : l'admissibilité à l'aide financière du Québec » organisée par SOQUIJ et dispensée par Michaël Lessard, avocat et doctorant à la Faculté de droit de l'Université de Toronto.

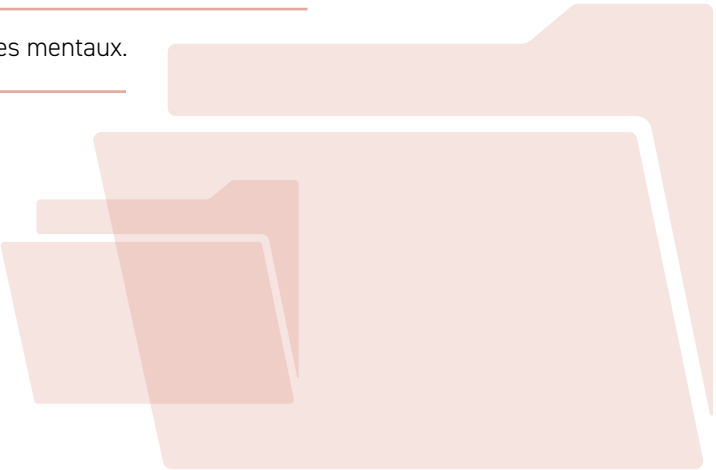
25 novembre 2022 - Symposium sur « La violence conjugale post séparation : partage de connaissances et de bonnes pratiques » organisé par SAS-Femmes et l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.

25 novembre 2022 - Conférence clinique « Radicalisation et jeunesse : défis pour l'intervention » organisée par l'Institut universitaire Jeunes en difficulté.

15 décembre 2022 - Participation à la séance d'information sur la Ligne d'aide financière d'urgence, présentée par Info-aide violence sexuelle et SOS violence conjugale.

7 mars 2023 - Lancement de la formation REPERE du Bureau international des droits des enfants.

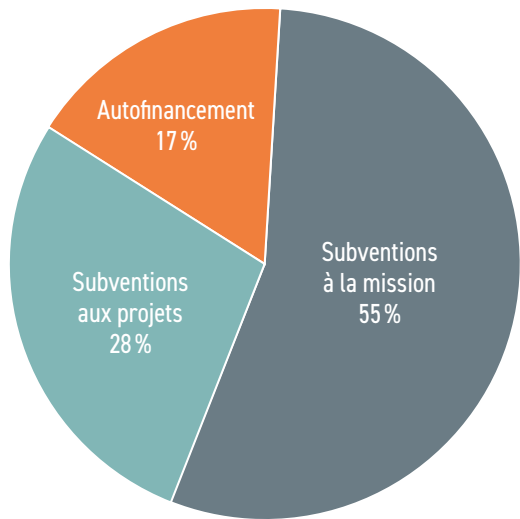
15 mars 2023 - Présence au visionnement de la deuxième saison de *Moi, j'habite nulle part*, une série de fiction portée par le Centre Louise-Amélie et abordant l'univers des maisons d'aide et d'hébergement pour femmes violentées dans un contexte conjugal et leurs enfants.



RESSOURCES ET DÉPENSES



Produits



Charges

